

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

L'an deux mil quinze
Le vingt-deux octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 15 octobre 2015

**OBJET : BUDGET COMMUNAL – DUREE DES AMORTISSEMENTS LIES AUX
FRAIS D'ELABORATION DU PLU**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD,
Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Sylvie SABATIER,
Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD, Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT

ABSENTS : Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI

Marcel BERTHIER est élu secrétaire de séance.

M. PERRET, adjoint aux finances explique au conseil municipal que les frais liés à l'élaboration du PLU et mis au compte 202 doivent être obligatoirement amortis.
Il faut donc fixer la durée de ces amortissements.

M. PERRET propose une durée d'amortissement de 5 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité, la proposition énoncée et dit que les frais liés à l'élaboration du PLU seront amortis sur 5 ans.

Jean-Michel DREVET,
Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité,
Certifié exécutoire et affiché